

ASSOCIATION APICOLE DU PAYS MESSIN

20 Route de Flanville

57645 OGY-MONTOY-FLANVILLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 MARS 2024

Par mail en date du 3 mars 2024, les adhérents de l'association apicole du Pays Messin ont été invités à participer à l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue dans la salle du périscolaire d'Ogy-Montoy-Flanville.

Ordre du jour :

- Rapport moral du président
- Rapport d'activité de la secrétaire
- Rapport financier du trésorier :
 - o Bilan 2023
 - o Rapport des réviseurs
 - o Budget prévisionnel
- Vote du règlement intérieur de l'association apicole du pays messin
- Comité de direction : renouvellement du tiers sortant : ARUS Olivier, FABISIAK Alain, SPRUNCK René, GAL Philippe, STAEBLER Jean-Yves
- Élection des nouveaux membres au Comité de Direction
- Renouvellement du mandat des réviseurs aux comptes

Questions diverses

L'assemblée Générale débute à 9h10

Présents : 49 membres

Représentés : 15 membres

Nombre d'adhérents de l'association : 195

Scrutateurs : Saskia BROCKLY

Gilles OBERTI

- **Rapport moral du président**

Première AG de l'Association Apicole du Pays Messin (AAPM)

L'idée fondatrice de l'association est de créer un lieu de vie, de formation, d'échange autour du monde des abeilles et de l'apiculture.

Les objectifs de l'AAPM :

- Promouvoir une apiculture de loisir dans le plus grand respect de la biodiversité
- Initier de nouveaux apiculteurs de loisir
- Sensibiliser nos concitoyens à l'importance des insectes pollinisateurs
- Proposer une formation continue de ses adhérents afin de maintenir un haut niveau de compétences
- Dispenser une formation actualisée et respectueuse des abeilles
- Créer des partenariats avec les interlocuteurs locaux en vue de promouvoir des actions de défense de la biodiversité.

Investissement des membres du comité de direction et des bénévoles. Besoin de nouveaux volontaires : entretien des ruches, accueil des écoles et des élèves du rucher-école.

- **Rapport d'activité 2023**

Poursuite de la collaboration avec le GDSA pour la lutte contre le varroa

- Veille scientifique et technique
- Suivi des pratiques apicoles en liaison avec les TSA
- Accès aux médicaments à des prix très compétitifs

Formation Apiculture de loisir : 24 stagiaires formés encadrés par un groupe de 15 formateurs et bénévoles

Accueil des écoles : 35 écoles et 821 élèves accueillis grâce à la disponibilité et l'investissement de nos bénévoles

Projets initiés en 2023 – Poursuite en 2024 :

- Collaboration avec l'entreprise d'insertion Metz Pôle Service autour l'entreprise maraîchère
 - Planification de plantations bénéfiques aux abeilles
 - Sensibilisation des futurs maraîchers aux enjeux de la préservation des auxiliaires
- Plantation de haies en bordure du rucher école
 - Partenariat Rucher école/Mairie/Metz Pôle Service/Fédération chasseurs
- Création d'une formation sur l'élevage de reines
 - Phase test cette année, formation proposée aux bénévoles actifs de l'association
- **Rapport financier du trésorier :**

Le bilan comptable de l'association est présenté à l'assemblée.

Le BILAN comptable 2023 de l'Association Apicole du Pays Messin ne reflète pas l'activité 2023 du Rucher école
L'activité comptable de l'AAPM a commencé en Août 2023

Un DON du Syndicat des apiculteurs de Metz et environs a permis la continuité de l'activité du rucher école en 2023

Les recettes et les dépenses 2023 de l'AAPM ne représente pas une année normale pour le rucher école.
Il faudra attendre le Bilan 2024 de l'AAPM pour avoir une vision annuelle

BILAN 2023

RECETTES		DEPENSES	
DON Syndicat des apiculteurs (août 2023) compte courant	12500,00	FRAIS ADMINISTRATIFS et BANCAIRES	147,99
DON Syndicat des apiculteurs (août 2023) livret bleu	38455,00	PRODUITS SANITAIRES 2023	11115,00
INTERETS LIVRET BLEU	423,32	ACHAT FOURNITURES BUREAUX	64,35
COTISATIONS 2024	8716,20	ASSURANCE 08.2023 à 12.2023	177,31
STAGES 2024	3550,00	FRAIS DEPLACEMENT - CAFE	1438,77
VENTE DE MIEL 2023	315,00	MATERIEL APICOLE	393,69
DONS CREDIT MUTUEL	28,41	FRAIS INTERNET	3,60
VIREMENT LIVRET BLEU VERS COMPTE COURANT	1700,00	VIREMENT Livret bleu vers compte courant	1700,00
TOTAL	65687,93	TOTAL	15040,71
AVOIR COMPTABLE AU 31.12.2023	50647,22		

COTISATION ANNUELLE RUCHER ECOLE AAPM	15,00
ADHESION AU SYNDICAT NATIONAL APICULTURE SNA	5,50
ADHESION FEDERATION APICULTEURS DE MOSELLE	5,50
ADHESION GROUPEMENT DEFENSE SANITAIRE APICOLE	13,00
TAXE CITEO ET ASSURANCE ET REVUES -- PERSONNEL	

Les comptes de l'association ne portent pas sur une année complète. Le don réalisé par le Syndicat des Apiculteurs de Metz et Environs a permis une poursuite de l'activité.

Changement cette année : chaque adhérent décide de souscrire ou non à l'assurance, à la taxe CITEO et aux revues.

Taxe CITEO prise en charge par la fédération.

Les comptes ont préalablement été vérifiés par les contrôleurs aux comptes.

Ils sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Vote du règlement intérieur de l'association apicole du pays messin**

Les membres de l'assemblée sont appelés à voter le nouveau règlement intérieur, dont le projet était joint à la convocation.

Pour : 63

Contre : 0

Abstention : 1

Le règlement intérieur est approuvé à la majorité des membres présents ou représentés.

- **Comité de direction : renouvellement du tiers sortant**

Olivier ARUS est réélu à l'unanimité des membres présents ou représentés

Alain FABISIAK est réélu à l'unanimité des membres présents ou représentés

René SPRUNCK est réélu à l'unanimité des membres présents ou représentés

Philippe GAL est réélu à l'unanimité des membres présents ou représentés

Jean-Yves STAEBLER est réélu à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **Élection des nouveaux membres au Comité de Direction**

Eric DANIEL se présente afin de rejoindre le comité de direction

Il est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **Renouvellement du mandat des réviseurs aux comptes**

Sont candidats :

- **M. Maryan MELET**
- **M.Thierry SCHWOERER**

Leur candidature est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Questions diverses**

- Période d'adhésion à date fixe : assurance, revues, GDSA, prises pour l'année civile, il n'est pas possible d'adhérer à un autre moment de l'année.

Les scrutateurs approuvent la tenue de la réunion.

Président : Olivier Altet

Secrétaire : Mélanie Battle

